RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 41/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, , M CAYUELA Jean-Marie, , M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, , M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, , M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, , Mme Eva SOUBIELLE

Excusées : Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis Mme CAMPS Séverine Mme PIC Odile donne pouvoir à François BONNEAU, Mme SENEGA DUPRE Patricia

Secrétaire de séance : M CAYUELA Jean-Marie

Objet : Élection par le Conseil Municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant membre de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) d'Argelès-Sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien

Monsieur Le Maire fait connaître que par lettre du 29 mai 2020, Madame la Présidente du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, sur la Commune appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) d'Argelès-Sur-Mer, Elne, Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien.

Élection de propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la Commune de Latour-Bas-Elne

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 17 juin 2020, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Indépendant du 22 juin 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :
- Monsieur Jean-François ALBAFOUILLE

qui est de nationalité française, jouit de ses droits civiques, a atteint l'âge de la majorité et possède des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune.

Se portent en outre candidats, en séance, les Conseillers municipal ci-après :
- Monsieur Pierre ROGE
- Monsieur Adel M'ZOURI

qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :
- Monsieur Jean-François ALBAFOUILLE - Titulaire
-Monsieur Pierre ROGE– Titulaire
- Monsieur Adel M'ZOURI- suppléant

En application de l'article L 121-4 2° du Code Rural et de la Pêche Maritime, et dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est alors procédé à l'élection, à bulletins secret.